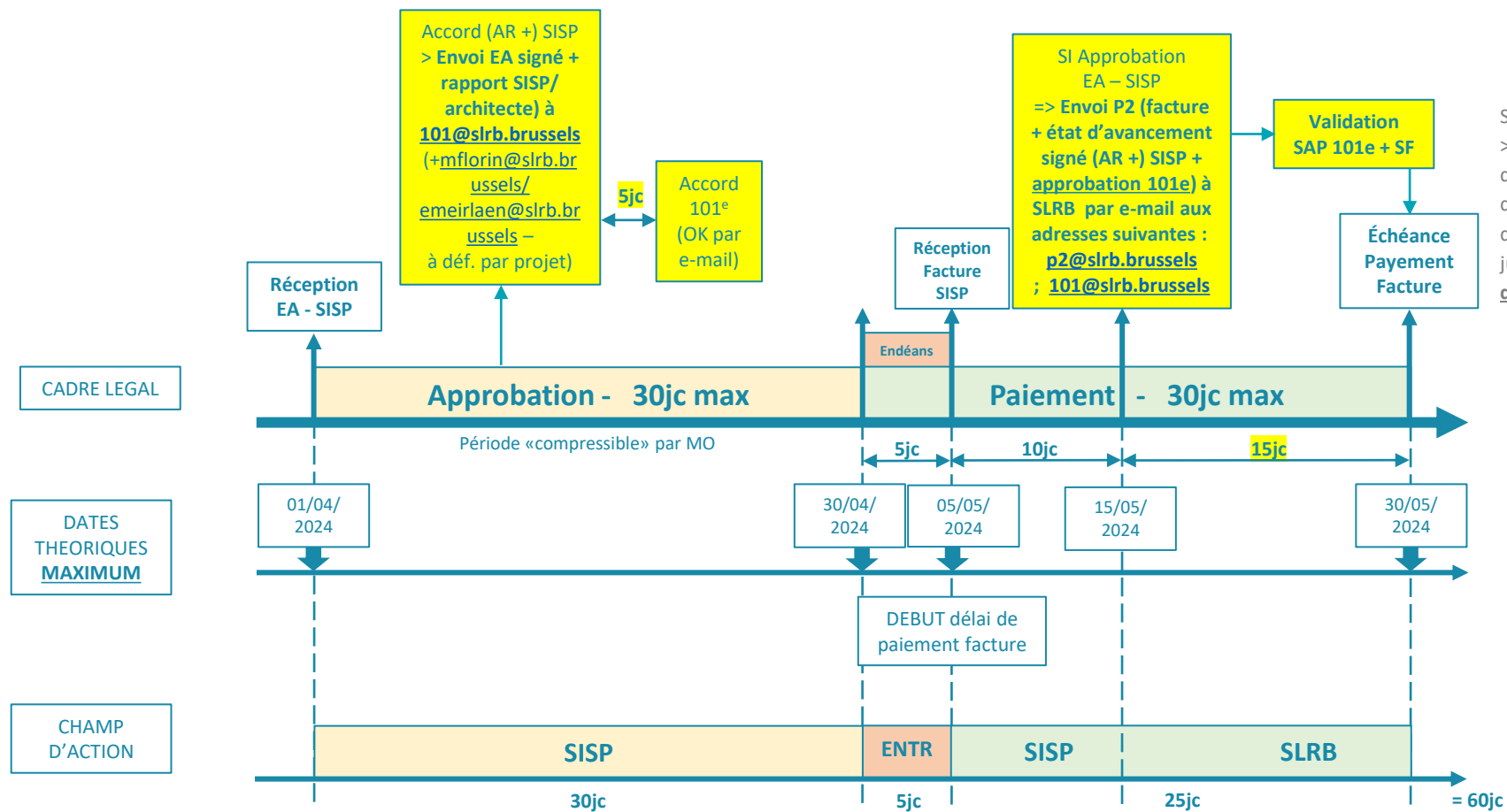


DELAIS LEGAUX PAIEMENT DES FACTURES – 30jc + 30 jc

En cas de dépassement de ce délai de 30 jours de vérification, le délai de paiement sera REDUIT à concurrence !

Ex : la vérification par l'adjudicateur est réalisée 40 jours après la date de réception de la déclaration de créance. L'adjudicateur n'aura donc plus que 20 jours pour payer.



Si dépassement du délai par le PA > **Intérêt de retard de paiement** dû de plein droit et sans mise en demeure au prorata du nombre de jours de retard ; Si réclamé et justifié à une prolongation de délai et/ou une indemnisation



Vérification de l'EA par (AR +) SISP

> L'(AR +) SISP propose ses éventuelles rectifications au pouvoir adjudicateur et établit le montant dû.

➤ L'EA approuvé (et signé) par l'(AR +) SISP est transmis au 101^e

> L'EA approuvé est transmis à l'adjudicateur
=> Invitation à introduire **dans les 5 jours** une facture pour le montant indiqué = incontestablement dû